

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 52

Artikel: Les amis de la liberté
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les secrets de la veille de Noël.

La veille de Noël, entre onze heures et minuit, il faut aller écouter près des *assots* à porcs. Si ceux-ci grognent, on se mariera dans le couvent de l'année qui va commencer.

Le célibataire qui entame par mégarder la livré de beurre qui est sur la table, se mariera dans l'année.

Si un garçon marche par inadvertance sur la robe d'une demoiselle, cela signifie que celle-ci sera invitée aux noces du garçon, et que les noces auront lieu prochainement.

Pour savoir qui l'on épousera, il faut la veille de Noël, à minuit, descendre de son lit, en posant à terre le pied gauche le premier, et, si la lune brille, aller dans un carrefour et dire :

Lune, ô ma tant belle lune,
Toi qui connais ma fortune,
Oh ! fais-moi voir en rêvant,
Qui j'aurai pour mon amant.

La personne qu'on verra en rêve sera celle qu'on épousera.

Il faut la veille de Noël, entre onze heures et minuit, placer trois glaces en triangle dans la chambre, balayer celle-ci, recueillir les balayures, les porter à « l'égout du toit », le tout à reculons, et, en rentrant, on verra, dans l'un des miroirs, l'image de la personne qu'on épousera.

Il faut également, le 24 décembre, mettre toutes les lettres de l'alphabet dans son bas gauche, et placer celui-ci sous son oreiller ; la personne de qui l'on révera sera celle qu'on épousera. Ou bien on tirera au sort deux de ces lettres : ce seront les initiales du nom de la personne qu'on épousera.

Il faut la veille de Noël mettre un peu de farine et de cendre dans du papier et placer le tout sous son oreiller. La personne de qui l'on révera sera celle qu'on épousera.

Il faut, à la même date, éplucher une rave, en ayant soin de faire la pelure d'une seule pièce, puis la jeter derrière soi, par-dessus la tête, avec la main gauche. La lettre que la pelure figurera sera l'initiale du nom de la personne qu'on épousera.

Le 24 décembre, il faut encore aller frapper à la porte de l'étable où sont les brebis ; si c'est une petite voix bêlante qui répond, la personne qu'on épousera sera de petite taille, tandis que si c'est une grosse voix, elle sera de grande taille.

Il faut enfin, la veille de Noël, toujours entre onze heures et minuit, aller à reculons tirer une bûche du tas de bois : si l'on tire une bûche garnie d'écorce ou de résine, elle annonce un mariage riche ; si la bûche est recourbée, elle préside une difformité, un époux bossu ou boiteux ; si elle est noueuse ou tordue, elle annonce un mauvais caractère.

S'il fait du vent le jour de la noce, cela signifie qu'il y aura du désaccord ou des querelles dans le ménage ; s'il fait mauvais temps, c'est un présage de prospérité ; s'il neige, on deviendra riche ; s'il fait beau temps, on s'appauvrira.

Se marier au mois de mai, ou le 13 d'un mois, porte malheur.

De grands yeux chez la mariée annoncent une famille nombreuse.

Au temps des couches, il faut se garder de prêter à une jeune mère ni feu ni sel, ce serait exposer le nouveau-né à ne pouvoir pas prendre le sein.

Lors des relevailles, la jeune mère doit, pour sa première sortie, se rendre à l'église ; sinon son enfant deviendra un voleur, etc.

Autres présages relatifs à la veille de Noël et au Jour de l'An.

Il ne faut pas filer la veille de Noël, sinon le vent enlèvera le toit de la maison. Il faut, ce soir-là, mettre un gros tronc et du bon bois au feu. S'il n'est pas consumé au 1^{er} janvier, c'est

d'un heureux présage : les denrées ne manqueront pas durant l'année. Si le brasier est éteint, les denrées manqueront dans un temps proportionnel à celui qui s'est écoulé depuis la dernière étincelle jusqu'au Nouvel-An. Il faut, le même soir, cacher la quenouille, afin de ne point voir de serpents pendant l'année.

Il faut, la veille de Noël, entre onze heures et minuit, fondre des plombs et les verser dans de l'eau qui a été prise à la fontaine, en marchant à reculons. Si les plombs affectent des formes rebondies, ils annoncent la prospérité et une grande abondance d'argent. S'ils ont la forme d'une étoile, signe de bonheur, — la forme d'une croix, signe de malheur, — la forme d'un homme, présage heureux, — la forme d'une femme, présage malheureux ; — s'ils ont l'aspect d'un animal, signe d'une mort prochaine.

Il faut, durant la même nuit, cacher le balai, afin que le vent ne découvre pas le toit pendant l'année.

Il n'est pas prudent de faire sortir le bétail pour l'abreuver, les jours de Noël, du Nouvel-An et des Trois-Rois ; les loups viendraient le dévorer durant l'été.

Si le jour de l'an, la première personne qu'on rencontre est une femme, on aura des ennuis toute l'année.

Epitaphe d'un buveur.

Il trépassa l'an qu'il mourut.
Priez Dieu qu'en paix il sommeille
Car il vidait une bouteille
Lorsque la Parque le férut.

(17^{me} SIÈCLE.)

L'occasion. — M.*** revient d'enterrer sa femme et boit un verre avec ses amis.

— C'est pourtant comme ça, leur dit-il : si je n'avais pas eu la douleur de perdre ma femme, je n'aurais pas eu le plaisir de passer une journée avec vous.

A PROPOS DU „ LION D'OR “

Lausanne,
20 décembre 1915.

Mon cher *Conteur*,

Hélas non ! car tu fais erreur en croyant que l'antique, la vénérable enseigne du *Lion d'Or* existe encore au Musée du Vieux-Lausanne. — Tu nous en « contes » une.

Non, ce brave lion de bois qui avait accueilli à leur arrivée à la fameuse auberge

tant d'hôtes distingués et qui pendant trente-trois ans était resté au poste, malgré la fermeture de l'hôtel, a eu une fin lamentable. Dès 1875, il quitta la façade, fut relégué quelques années dans une arrière boutique, où le soussigné l'a vu et dessiné en 1890, puis il fut ignominieusement livré aux flammes. Il n'a pas tenu qu'à nous de sauver cette pièce intéressante qui aurait été bien digne de figurer au Musée du Vieux-Lausanne. Le dessin que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir prendre en 1890, a été photographié par le regretté Paul Vionnet et une reproduction réduite en a été donnée dans le *Lausanne en images* de M. Eugène Borgeaud, page 76. (G. Bridel & C^e, éditeurs, 1913.)

Le « lion d'or » revit encore une fois le plein jour : en effet, lors du tir fédéral de 1876, il fut tiré de sa retraite et hissé sur la tour de verdure du bas de Pépinet ; ce fut la fin de sa carrière

publique. C'est à M. Louis Monnet, président du Comité de décoration du quartier de Pépinet qu'il dut ce dernier honneur.

Crois moi, mon cher *Conteur*.

Ton bien dévoué,
G.-A. BRIDEL.

Le Conteur doit à l'obligeance de l'auteur de la lettre ci-dessus de pouvoir, à son tour, donner une reproduction du dit cliché.

Un centenaire à Denezy. — « Le 23^{me} juin 1719 il est mort un homme à Denezy qui sapeoit Daniel girads (Girard ?) di dobort qui estoit agé de Cent et six an. »

(Extrait d'un ancien manuscrit, provenant du Gros-de-Vaud.)

Sans crainte de se tromper beaucoup on peut faire dériver le surnom ci-dessus de *dobort*, du patois *daó bor* = du bourg, c'est-à-dire qui habitait le bourg. A Denezy et aussi ailleurs, — à Combremont-le Petit, par exemple, — on appelle *lou bor* le quartier central du village et sans doute le plus ancien. A Denezy, c'est celui où l'on remarque actuellement la laiterie et le nouveau bâtiment d'école.

O. C.

LES AMIS DE LA LIBERTÉ

Ex ces temps troublés et incertains, où l'on parle beaucoup de notre liberté, de notre indépendance et de notre résolution de les défendre de toute atteinte, il n'est peut-être pas sans intérêt de reproduire la curieuse profession de foi politique que voici.

Cette profession de foi date de l'année de l'émancipation de notre canton, de 1798 ; elle fut rédigée et adoptée par la *Société des Amis de la Liberté* du Chenit, siégeant au Brassus le 5 mai 1798 et envoyée le dit jour à la Chambre administrative du *canton du Léman* (c'était alors, on le sait, le nom de notre canton).

* * *

La Société des Amis de la Liberté du Chenit, écrit :

1^o Que la Liberté est le premier des biens de l'homme ; mais qu'elle n'est rien chez les peuples corrompus, et que pour jouir du bonheur qu'elle procure, il faut avoir des mœurs.

2^o Elle croit que la base des bonnes mœurs se trouve pleinement et tout entière dans l'Évangile de Jésus-Christ : Que le devoir le plus sacré d'un bon citoyen est de faire connaître et de pratiquer lui-même les vertus qui y sont enseignées, et d'inspirer à ses frères, autant qu'il est en lui, un profond respect pour la sublime morale qu'elle contient.

3^o Elle croit qu'il est possible de rendre les hommes meilleurs en les instruisant, et que c'est aux sociétés populaires, en s'instruisant elles-mêmes, de s'occuper de cet important objet.

4^o Elle croit que ces instructions doivent toutes tendre au but salutaire d'encourager les patriotes dans la carrière des vertus sociales, de ramener les citoyens égarés, par des voies de douceur et de conciliation, et d'opposer sans cesse une digne insurmontable aux entreprises insensées des aristocrates incorrigibles.

5^o Elle croit que pour parvenir au plus haut degré de bonheur possible, il est de la plus grande importance d'inspirer à tous les Citoyens une pleine confiance et un grand respect aux Autorités constituées, mais aussi de leur apprendre, en même temps, à distinguer cette soumission et ce respect de la crainte servile qui comprime les sujets esclaves du despotisme des tyrans.

6^o Elle croit que les Autorités constituées doivent elles-mêmes donner l'exemple de cette entière soumission aux lois ; qu'elles doivent respecter la Constitution et le Peuple souverain, de qui elles tiennent temporairement leur pouvoir, et que c'est à ces conditions-là que chaque individu,

chaque portion du souverain et le souverain lui-même peut et doit respecter ses mandataires.

Enfin, que c'est sur la stricte observation de ces devoirs réciproques qu'est fondé le bonheur de la société civile ; et que le premier qui y porte volontairement atteint, mérite d'en être exclu pour toujours.

De braves citoyennes.

Voici, au sujet de la même société un incident intéressant.

Le 10 juin 1798, trois citoyennes du Brassus entrèrent dans la salle de la société, précédées de la musique. Elles présentèrent à l'Assemblée un drapeau façonné de leurs mains et dont on avait chargé leur patriotisme. L'une d'elles prononça alors le discours suivant :

« Société de Frères et d'Amis que forma l'amour de la Patrie et de la Liberté ! Recevez de nos mains cet étendard dont vous voulûtes bien nous confier l'arrangement.

» Puissent ces trois couleurs dont l'éclat réuni ravit tous nos coeurs, être à jamais le symbole de la réunion pour tous les Enfants de l'Helvétie et le gage du bonheur commun.

» Société de Républicains ! l'épouvantail du crime et de la tyrannie ! Agréez l'offre sincère que nous vous faisons aujourd'hui de nous occuper avec zèle de tout ce que vous voudrez bien confier à notre amour pour la Patrie.

» Nous viendrons toujours dans ce sanctuaire de l'Egalité, profiter de vos instructions républicaines ; l'ordre, la science, et le respect pour les mœurs que vous y faites régner, nous y invitent sans cesse.

» Puissons-nous tous ensemble former, sous ce drapeau, une école de vertu et de patriotisme ! Et vive la République ! »

Réponse du Président.

Et voici la réponse du Président de la Société des Amis de la Liberté au discours de la citoyenne.

« Citoyennes ! Vous avez une part bien méritée au respect et à l'estime que nous portons à votre sexe. La candeur, la modestie et les vertus, qui sont le plus brillant apanage des Républicaines, sont aussi votre partage.

» C'est donc à des mains pures que nous avons confié le soin de façonner l'étendard sacré que votre présence embellit encore aux yeux de cette Assemblée. La parfaite exécution de ce travail précieux, répond bien à l'idée que nous avions conçue de votre génie, guidé par votre enthousiasme républicain.

» Vous venez de rendre justice aux Amis de la Liberté en applaudissant à la décence et à la morale qui règne dans cette Assemblée ; oui, chères concitoyennes, jamais la licence ne soultera parmi nous la douce Liberté : autant celle-ci nous est chère, autant celle-là, qui est le fléau, fait horreur aux vrais Patriotes.

» L'Assemblée reçoit avec une joie bien pure les offres obligeantes que vous lui faites si gracieusement. C'est en son nom que je reçois avec transport ce drapeau aux couleurs helvétiques ; nous le regardons comme un présage assuré de la réunion générale de tous nos frères à la cause sacrée de la Liberté et de l'Egalité.

» Permettez, dignes Républicaines, que je vous témoigne la satisfaction de l'Assemblée par un embrasement fraternel. Portez à vos concitoyennes l'assurance de notre estime, en les invitant à nous aider à avancer l'œuvre salutaire de notre entière Régénération ! »

Entre pères de famille. — Et votre fils, travaille-t-il ?

— Pas du tout ; c'est un paresseux flegmatique. Il n'a de goût que pour les exercices violents, et surtout l'escrime.

— Il sera plus tard un brave à trois poils.

— Oui, mais il les aura dans la main !

La livraison de décembre 1915 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE et REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Virgile Rossel. Petits peuples. (Sonnets). — Vicomte Bryce, ancien ambassadeur. L'attitude de la Grande-Bretagne dans la guerre actuelle. — Daniel Baud-Bovy. Ex altis ad altiora. — Henry Chardon. L'arme au pied. Cinquième et dernière partie. — A. Morel-Fatio, de l'Institut de France. La gallophobie espagnole. — Charles Dejongh, ancien bâtonnier. La Belgique et l'occupation allemande. — William Cart. Timgad, la Pompeï algérienne. Seconde et dernière partie. — R. César Roux. Vingt-cinq ans de clinique chirurgicale. — Dr Th. Buclin. Le projet du monopole du tabac en Suisse. — George H. Blakeslee. L'avenir du canal de Panama. — Chronique américaine (George Nestler Tricoche). — Chronique allemande (Antoine Guillard). — Chronique suisse romande (Maurice Milliod). — Chronique scientifique. — Chronique politique. — Bulletin bibliographique. — Table des matières.

La Bibliothèque Universelle paraît au commencement de chaque mois par livraison de 200 pages. On s'abonne : à Lausanne, Bureau de la Bibliothèque Universelle ; à l'étranger, chez tous les libraires et auprès des bureaux de poste.

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

L'EFFEUILLEUSE

Nouvelle vaudoise par HENRI RENOU

I

Avant-Propos.

Parmi les nombreux villages qui couronnent les riches vignobles de Lavaux, celui de Chexbres est, sous le rapport de la beauté du site, un des mieux partagés. Que de fois dans mes promenades par monts et par vaux ne m'y suis-je pas arrêté... Que de fois n'ai-je pas admiré le panorama splendide qui de cet endroit se déroule à nos yeux : ce Léman tant aimé, ses rives si riantes, et les Alpes aux formidables sommets couronnés de neiges éternelles.

Mais vous les connaissez, vous les aimez, heureux compatriotes, vous pouvez les admirer chaque jour, vous n'avez besoin de personne pour vous en révéler les beautés. Vous pouvez les admirer chaque jour, ai-je dit, oh ! que cette idée fait naître de trouble en mon âme !... Il y a si longtemps que je les ai quittées, ces lieux charmants, et mon désir de les revoir est si vif qu'il me semble ne devoir jamais être satisfait. D'ailleurs, n'y suis-je pas oublié, et qui retrouverais-je des amis et des choses de jadis ? « Oh ! le temps passé, le beau temps passé ! » a dit le poète : Il avait raison, car quoiqu'ils soient souvent semés d'inquiétudes ou de privations, ces jours laissés derrière nous, il en est de quelques-uns, comme de certaines collines que le soleil dore tout entières, tandis que les autres demeurent dans l'ombre.

J'ai eu de ces jours-là dans le joli village de Chexbres, et si vous saviez... Mais pourquoi vous dire ces émotions d'un autre âge, ces rêveries délicieuses devant cette maison aux murs cachés en partie par la treille grimpante, ces regards anxieux plongés au-delà d'une fenêtre entr'ouverte... pourquoi vous entretenir du léger chapeau de paille paraissant et disparaissant au milieu des arbres du jardin, du lilas dont les grappes fleuries retombaient le long du mur et dont un jour se détacha une branche pour tomber à mes pieds, branche que j'aurais cru tomber du ciel si un rire argentin ne m'avait expliqué le mystère.

J'ai repassé il y a bien des années devant la maison ; un garçon d'écurie en sortait, disputant avec je ne sais qui. J'ai passé devant le lilas ; il était toujours à sa place, de petits oiseaux chantaient dans son feuillage, mais les branches ne tombaient plus... en fleurs, du moins.

J'oublie que ce n'est pas de moi qu'il s'agit. J'ai une petite histoire bien simple et surtout bien vraie à vous raconter. Elle s'est passée à Chexbres ; c'est le nom du village qui m'a entraîné dans une digression peut-être ennuyeuse. Enfin, le mal n'est pas bien grand, puisqu'au lieu de commencer un récit au premier chapitre, je le commencerai au second.

II

Jean-Louis-Abram Cornaz, de la commune de Chexbres et y demeurant, avait cinquante ans, soixante poses de terrain, en vignes, prés et champs, une maison de ferme, plus une petite maison avec pressoir dans le vignoble ; le tout franc d'hypothè-

ques. Aussi bien Abram Cornaz était connu dans le pays comme ayant de quoi. J'indique d'abord sa position financière, parce qu'en général c'est la première demande que l'on fait en parlant de quelqu'un. A côté de son argent il avait peu de qualités. Veuf de bonne heure, il s'était consacré exclusivement à l'exploitation de son domaine et avait laissé un fils superbe, unique fruit de son mariage, s'élever presque tout seul.

Au physique, Antoine Cornaz — c'est le nom du fils — avait parfaitement réussi ; c'était un puissant garçon de 23 ans, au moment où commence ce récit, mesurant 5 pieds 8 pouces, aux épaules carrées, à la figure hâlée par le soleil et, pour tout dire, légèrement rongée par de fréquentes libations. Des cheveux noirs, courts et frisés couvraient son front et contribuaient à donner à sa figure une allure décidée. Au moral, il était doué de deux grandes qualités : un excellent cœur et un grand amour de la vérité ; mais pour le reste, paresseux, joueur, emporté et buveur. Constamment entouré de jeunes gens qui flattait ses mauvais penchants, il était devenu l'oracle et le chef de la jeunesse bruyante du vignoble.

Tant que son fils n'avait pas été à même de le seconder dans ses travaux, Abram Cornaz s'était fort peu inquiété de lui ; mais le fils devenant grand et fort, le père réclama ses services.

Antoine voulait travailler, mais, comme on a l'habitude de dire chez nous : à ses heures. D'un autre côté, les demandes d'argent se succédaient à très courts intervalles, ce qui ne tarda pas à amener un grand froid dans les relations du père et du fils. Abram Cornaz s'était pris à regretter sincèrement son insouciance à l'égard de l'éducation d'Antoine, et cela d'autant plus qu'il reconnaissait l'impossibilité de dompter maintenant cette nature violente.

(A suivre.)

(Tous droits réservés.)

Epigrame.

Lise, vos beaux jours sont finis
Vos yeux sont cavés et ternis
Et si quelque valet vous offre
La fidélité de ses vœux
C'est plus pour l'or de votre coffre
Que pour celui de vos cheveux.

La célébration sur les lieux mêmes du sixième centenaire de Morgarten, occupe une place importante dans le dernier numéro de la *Patrie suisse*. A noter aussi les clichés relatifs aux nouveaux magistrats genevois et à la restauration de la belle église de Romainmôtier.

Bon appétit ! — Armés l'un et l'autre d'une de ces grandes poches appelées *goumes* dans nos campagnes, le fermier Tinbon et son domestique Loyette vidaient une fosse à purin. En travers de la fosse courrait une poutre, sur laquelle pendait la veste de Loyette. Le recul d'un manche de goume fit choir ce vêtement dans le jus nauséabond. Aussitôt Loyette de se mettre à fouiller la fosse, tout en poussant quelques éclatants jurons. Et Tinbon :

— T'énerve pas, Loyette, on veut assez la ravoit, ta veste !

— Hé ! je me fous pas mal de ma veste ! Mais le diable, c'est que j'y ai mes dix heures !

Grand Théâtre. — Spectacles de la semaine : Dimanche 26, en matinée, *La dame de chez Maxim's* ; en soirée, *La femme nue*, de Henry Bataille, 4 actes. Jeudi 30 décembre, *Les Misérables*, de Victor Hugo, avec le concours de M. Jean Froment qui jouera Jean Valjean.

Voici certes trois spectacles bien faits pour attirer la foule au Grand Théâtre, surtout avec la troupe excellente que nous avons.

Kursaal. — Hier vendredi, le Kursaal nous a donné *Madame Sans-Gêne*, la pièce à grand succès que M. Guyot a montée avec un soin tout particulier ; l'interprétation en est impeccable et la mise en scène d'un grand luxe. Et le « Petit Caporal » est acclamé comme toujours. Il y a foule. Ce n'est pas étonnant.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.